

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

SÉANCE DU 16 septembre 2026

DEPARTEMENT

Haute-Garonne

De la commune de FLOURENS

Séance du 16 septembre 2026

Nombre de conseillers

En exercice 13

Présents 10

Procurations 3

.Votants 13

L'an deux mille vingt-six, le seize septembre à 19h

Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CCAS de la Mairie

sous la présidence de Mme Marion RIVOIRE, Présidente

Date de la convocation : 11/09/2026

Date d'affichage de la convocation : 11/09/2026

Date d'affichage de la délibération : 17/09/2026

Etaient présents : Mme RIVOIRE Marion, Mme MOËNNARD Charlotte, Mr DOLIN Nicolas, Mme JEULIN-CARREY Florence, Mme LACOSTE Bénédicte, Mme FAURE Bernadette, Mme COQUERON Cécile, Mme CHAZEAU Brigitte, Mr CORTES Didier, Mme CORTES Anne-Marie

Ont donné procuration : Mme CHANSAREL Frédérique à Mme JEULIN-CARREY Florence, Mr PARIS Benjamin à Mme Bernadette FAURE, Mr VERGER Guillaume à Mr Nicolas DOLIN

Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-14 Vote des tarifs des ateliers Mémoire et Équilibre pour l'année 2026-2027 et vote du montant pris en charge par le CCAS

Exposé

Madame la Présidente informe le Conseil d'administration que le CCAS de la commune propose à ses administrés des ateliers Mémoire et Équilibre des ateliers.

Le tarif, dans le cadre des ateliers équilibre, est de 81€ dont 51€ à la charge des participants flourensois et 30€ pris en charge par le CCAS.

Le tarif, dans le cadre des ateliers mémoire, est de 75€ dont 45€ à la charge des participants flourensois et 30€ pris en charge par le CCAS.

Les prises en charge du CCAS ne sont ouvertes qu'aux résidents de la commune de Flourens, les extérieurs devant s'acquitter du tarif plein.

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil d'Administration

DÉCIDE :

D'approuver les tarifs précédemment évoqués,

La délibération est adoptée à :

13

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 16 septembre 2026

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES

La Présidente,
Marion RIVOIRE

